

Image not found or type unknown



Travail (le dimanche) d'été

Par **Ari69**, le **13/07/2010** à **19:01**

Bonjour,
Ma fille de 16 ans travaille en juillet-août. Elle travaille un jour sur deux (donc un dimanche sur deux). Son employeur vient de lui donner son contrat de travail qui spécifie qu'elle sera rémunérée à 80% su SMIC. Jusque là, tout semble normal.
Ne connaissant pas grand chose dans les droits, je me pose deux questions :
- Le taux horaire du dimanche est-il le même que les jours de semaine ?
- Aura-t-elle droit à des "congés" en fin de contrat ?
Merci de vos réponses.
Ari.